

## COLLÈGE AU CINÉMA ouverture de la campagne d'inscription 2023-2024 inscription entre le 2 et 31 mai 2023 sur [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)

« Collège au cinéma » est un dispositif national d'éducation à l'image initié et financé par les ministères en charge de la culture et de l'Éducation nationale, le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les conseils départementaux. La coordination nationale est assurée par L'Archipel des lucioles. En Seine-et-Marne, le dispositif est coordonné par Act'art en lien avec le Département de Seine-et-Marne, la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et le professeur relais, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, l'exploitant coordinateur CinéParadis (Fontainebleau), L'Archipel des lucioles.



### COLLÈGE AU CINÉMA : C'EST QUOI ? POUR QUI ?

Dispositif pour les élèves et les enseignants des collèges de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, Collège au cinéma vise à sensibiliser les élèves à la culture cinématographique, les former à la lecture de l'image, contribue à leur éducation de spectateur en fréquentant les salles de cinéma. Les films sont projetés lors de séances organisées pendant le temps scolaire dans les salles de cinéma partenaires. Le parcours initial est composé de trois films et d'un court-métrage primé par le Département de Seine-et-Marne au festival du premier court-métrage de Pontault-Combault, proposé en avant séance. Le parcours complémentaire permet de découvrir un film supplémentaire. Pour chaque classe participante, un enseignant est responsable de l'accompagnement et du suivi du dispositif.

### CONCRÈTEMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

La participation au dispositif est basée sur le volontariat.

- Un coordinateur, professeur d'une discipline d'enseignement ou professeur documentaliste, doit être nommé par le chef d'établissement. Il devra remplir le dossier de candidature et solliciter une salle de cinéma partenaire.
- Une formation inscrite au Plan Académique de Formation de l'Académie de Créteil est proposée aux professeurs. Celle-ci est dispensée par des professionnels du cinéma et de l'image : réalisateurs, chefs opérateurs, critiques, scénaristes, etc. Elle leur permet d'acquérir des outils nécessaires pour accompagner le parcours des élèves. Ces rencontres sont complétées par des brochures pédagogiques créées et mises à disposition par le CNC sur son site pour chaque film présenté.
- Un professeur relais est chargé de l'accompagnement et du suivi du dispositif auprès des enseignants. Act'art propose des interventions de professionnels dans les classes pour revenir sur les films ou aborder des thématiques.
- Les cinémas partenaires veillent à l'accueil des élèves.

### LA PROGRAMMATION 2023/2024

Une commission nationale propose une liste de films tenant compte de l'âge des élèves. Pour 2023/2024, la coordination départementale a retenu :

#### Parcours initial

Court-métrage : **Brin de Causette**

de Élixa Baudy, Jeanne Dalmas,  
Flore Péan, Gabin Ageorges, Bradley Lejeune

#### 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>

1<sup>er</sup> trimestre :

**E.T, l'extraterrestre**  
réalisation : Steven Spielberg  
1982

2<sup>e</sup> trimestre :

**Le Petit Fugitif**  
réalisation : Morris Engel,  
Ruth Orkin, Ray Ashley - 1953

3<sup>e</sup> trimestre :

**Chicken Run**  
réalisation : Nick Park  
et Peter Lord - 2000

#### 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>

1<sup>er</sup> trimestre :

**E.T, l'extraterrestre**  
réalisation : Steven Spielberg  
1982

2<sup>e</sup> trimestre :

**Gagarine**  
réalisation : Fanny Liard  
et Jérémy Trouilh - 2021

3<sup>e</sup> trimestre :

**Jeune Juliette**  
réalisation : Anne Emond  
2019

#### Parcours complémentaire

**Swagger**

réalisation : Olivier Babinet  
2016

### Bon à savoir

Le Département de Seine-et-Marne prend en charge le coût des entrées pour les films du parcours initial ainsi que 60 % du transport vers les cinémas pour les deux parcours. Le dossier de candidature se complète en ligne sur le site [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) - rubrique **téléservices**

Le dispositif s'inscrit dans l'axe « une offre accessible à tous pour tous les territoires » du Parcours collégien adopté par le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Il vise à accompagner les enseignants et les élèves pendant le temps scolaire, en s'adaptant aux besoins des collégiens tout en valorisant les ressources du Département.

### INFORMATIONS ET CONTACTS

Sandrine LACHAUX,  
Département de Seine-et-Marne  
[sandrine.lachaux@departement77.fr](mailto:sandrine.lachaux@departement77.fr)  
06 31 31 12 14

Micheline ROBCIS,  
Département de Seine-et-Marne  
[micheline.robcis@departement77.fr](mailto:micheline.robcis@departement77.fr)  
01 64 87 37 67

Pour toute question relative  
à la rédaction de votre projet :  
Thomas BONNANS, professeur relais  
[thomas.bonnans@ac-creteil.fr](mailto:thomas.bonnans@ac-creteil.fr)

Pour trouver votre cinéma :  
Sarah DENIS, Cinéparadis  
[sd@cineparadis.fr](mailto:sd@cineparadis.fr)